Nations Unies CEB/2006/2

# Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

15 décembre 2006
Français
Original : anglais

**Seconde session ordinaire de 2006**
New York, 27 octobre 2006

## Résumé des conclusions

*Résumé*

**Séance privée**

Les chefs de secrétariat ont décidé d'entreprendre un examen du fonctionnement du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

**Questions relatives aux programmes**

*Migrations et développement*

Le Secrétaire général a noté que, malgré la complexité des questions soulevées, le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement a permis de découvrir de nouveaux moyens d'avancer et d'atteindre les objectifs du système des Nations Unies. Il a instamment invité toutes les personnes concernées à rester unies dans l'appui du processus de suivi et à utiliser pleinement toutes les possibilités qu'il offre pour la promotion du développement et de la compréhension internationale.

*Examen à mi-parcours du Plan d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010*

Le CCS a fait siennes les propositions du Haut Représentant pour les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 32 ci-après, au sujet du suivi au sein du système des textes issus de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles. Dans une décision connexe, le CCS a décidé d'examiner la question « aide au commerce » à sa prochaine session, en avril 2007.

06-66863 (F) 150107 010207

*Emploi et travail convenable*

Le Secrétaire général a noté le vif intérêt que suscitait parmi les membres du Conseil la perspective d'examiner en avril 2007 la question de l'emploi et d'un travail convenable sous l'angle à la fois des considérations stratégiques et des mesures concrètes. Les préparatifs entrepris par le Comité de haut niveau sur les programmes sous la direction de l'Organisation internationale du Travail (OIT) laisse présager une session productive du CCS en avril.

*Présidence du Comité de haut niveau sur les programmes*

Les membres du CCS ont souscrit à la demande du Comité de haut niveau sur les programmes visant à ce que son président, Lennart Båge, et son vice-président, Mats Karlsson, envisagent de continuer à occuper leurs fonctions actuelles jusqu'à ce qu'un nouveau bureau du Comité de haut niveau sur les programmes ait été constitué.

**Questions relatives à la gestion**

*Rapport du Comité de haut niveau sur la gestion*

Le CCS a pris note du rapport du Comité de haut niveau sur la gestion, dont il a entériné les conclusions et les recommandations, et a remercié le Président et le Vice-Président de la grande efficacité avec laquelle ils avaient dirigé les travaux du Comité.

*Sécurité avancée sur le terrain*

Le CCS a félicité le Secrétaire général adjoint à la sûreté et la sécurité et lui a exprimé sa gratitude pour les efforts qu'il mène sans relâche et les réels progrès qu'il a réalisés en vue d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel, des locaux et des opérations des organismes des Nations Unies à travers le monde.

**Réunion conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion**

*Parité entre les sexes et promotion de la femme*

Les membres du CCS ont approuvé la politique générale à l'échelle du système en matière de parité entre les sexes et la stratégie pour la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme qui lui avaient été présentées par la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme (voir annexe).

*École des cadres du système des Nations Unies*

Le Secrétaire général a assuré le Directeur de l'École des cadres de l'appui du CCS pour la mise en place d'une école des cadres sous le contrôle de l'ensemble du système des Nations Unies.

**Questions diverses**

*Sessions futures du CCS*

Le CCS a confirmé que sa session du printemps 2007 serait accueillie par le BIT, à Genève, les 20 et 21 avril.

# I. Introduction

1. La seconde session ordinaire de 2006 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, dans la matinée du vendredi 27 octobre 2006.

2. Le CCS, sous la présidence du Secrétaire général, a tenu une séance privée dans l'après-midi du 27 octobre et dans la matinée du 28 octobre au siège de la Greentree Foundation, à Manhasset, dans l'État de New York. Le Secrétaire général a fait part aux chefs de secrétariat des réflexions que lui inspirait son mandat et de ce que son expérience laisse présager de l'avenir des fonctions du Secrétaire général et du système des Nations Unies en général. La situation politique et économique actuelle et les problèmes que le système des Nations Unies devra affronter à l'avenir ont également fait l'objet d'un débat ouvert mené à bâtons rompus. Les chefs de secrétariat ont procédé à un échange de vues sur les questions de sécurité, de développement et de réforme auxquelles il faudra peut-être faire face au cours de la période à venir. Ils ont également débattu de la manière dont le système devrait s'adapter aux recommandations actuellement mises au point par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. À l'issue de ce débat, les chefs de secrétariat ont décidé qu'un examen du CCS devrait être entrepris sous la direction de Juan Somavía et Pascal Lamy.

3. Le présent rapport rend compte des résultats de la seconde session ordinaire du CCS pour 2006.

## Ordre du jour

4. Le CCS a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa session ordinaire :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions relatives aux programmes :
   a) Migrations et développement;
   b) Pays les moins avancés;
   c) Emploi;
   d) Autres questions abordées par le Comité de haut niveau sur les programmes.
3. Questions relatives à la gestion.
4. Questions découlant de la réunion conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion :
   a) Parité entre les sexes et prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme;
   b) Gestion axée sur les résultats;
   c) École des cadres du système des Nations Unies.
5. Questions diverses.

5. Ouvrant la réunion, le Secrétaire général a invité les membres à observer avec lui une minute de silence à la mémoire de Lee Jong-Wook qui, à la tête de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avait apporté une contribution décisive à la lutte en faveur de la santé à travers le monde.

6. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui assistait pour la première fois à une session du CCS, ainsi qu'à Anders Nordström, Directeur général de l'OMS par intérim.

## II. Questions relatives aux programmes

7. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes, Lennart Båge, a rendu compte au CCS des travaux de la douzième session du Comité, qui s'était tenue à Rome les 29 et 30 septembre 2006. Présentant le rapport du Comité (CEB/2006/7), il a souligné la place que le Comité de haut niveau avait accordée aux questions de cohérence à l'échelle du système, et a indiqué qu'il reviendrait sur les aspects pertinents des débats du Comité lors de la séance privée du CCS, qui porterait sur les activités du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système.

8. Le Comité de haut niveau a également procédé au cours de cette session à une première évaluation des incidences à l'échelle du système du dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale avait consacré à la question « Migrations et développement », et a défini les mesures qui s'imposaient en vue d'assurer une cohérence accrue des politiques et une plus grande coordination des programmes et des opérations dans ce domaine. Ce faisant, le Comité s'est préoccupé d'accroître la valeur des travaux pertinents entrepris à l'échelle du système. Le Président a cité, à titre d'exemple les efforts réalisés par le Groupe des migrations mondiales afin d'améliorer la base des connaissances en dressant un inventaire des sources de données dans chacune des organisations qui en font partie. Le Comité, mettant ce travail à profit, demandera l'établissement d'un inventaire général des connaissances pertinentes et des activités de renforcement des capacités dans l'ensemble du système international.

9. Le Comité a estimé que le Forum mondial sur les migrations et le développement fournirait une excellente occasion de faire avancer la coopération internationale dans ce domaine capital. Il examinera à sa session d'avril 2007 les progrès réalisés dans le suivi des textes issus du dialogue de haut niveau.

10. Le Comité de haut niveau avait également été informé des conclusions de l'examen à mi-parcours par l'Assemblée générale du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Le Comité a insisté sur la nécessité de ne rien négliger afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en tant qu'élément essentiel des efforts réalisés pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a décidé de transmettre les propositions du Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au CCS pour approbation (voir par. 32 ci-après).

11. Le Président a également noté que le Comité de haut niveau s'employait, sous l'inspiration et la direction de l'OIT, à accroître l'impact collectif du système des

Nations Unies en faveur de l'emploi et d'un travail convenable, comme cela avait été demandé dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), mais aussi dans la Déclaration ministérielle du débat de haut niveau du Conseil économique et social, en juillet 2006[1]. À cette fin, le Comité de haut niveau avait mis au point une « panoplie d'outils » pour la prise en compte des questions de l'emploi et d'un travail convenable dans les politiques, programmes et activités des organismes du système des Nations Unies.

12. Il a relevé, à cet égard, que la méthodologie utilisée par le Comité fournissait un excellent exemple de la manière dont le système devrait intégrer les questions de caractère universel dans les programmes de travail à l'échelon national, renforçant ainsi la cohérence globale des politiques suivies à l'échelle du système et la convergence de ses activités à tous les niveaux.

13. Dans d'autres aspects de son programme de travail, le Comité de haut niveau était guidé par la volonté d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du CCS intitulé « One United Nations – Catalyst for Progress and Change » (Unité d'action des Nations Unies : progrès et changement). L'une de ces recommandations concernait une gestion améliorée des connaissances et la promotion de statistiques et autres données communes, plus fiables et plus accessibles, et d'un emploi plus facile. C'est ainsi qu'à sa dernière session, le Comité avait défini les mesures qu'il pourrait adopter en vue d'améliorer encore la coordination du système mondial de statistiques et de mettre au point des outils qui permettraient d'évaluer les résultats de ses activités et de suivre les progrès d'ensemble réalisés en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus.

14. Une deuxième série de recommandations figurant dans le rapport du CCS intitulé « Unité d'action des Nations Unies » concernait une mobilisation générale et délibérée de l'ensemble des ressources et des capacités, y compris celles des parlements, des autorités locales et de la société civile, pour améliorer la coopération internationale et le développement. Ces recommandations ont défini les grandes lignes d'une réunion que le Comité de haut niveau a tenue avec le Secrétaire général de l'Union interparlementaire afin d'étudier les moyens dont le système pourrait renforcer la coopération avec les parlements s'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Le Comité a défini une large gamme de domaines, comme par exemple la déontologie/lutte contre la corruption, la gouvernance et la consolidation de la paix, qui offrent d'excellentes possibilités pour une coopération plus étroite et plus systématique.

15. Au cours des prochains mois, le Comité poursuivra l'élaboration d'une stratégie destinée à faire avancer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et s'emploiera à élaborer, sous la direction de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, une méthode de lutte contre la corruption à l'échelle du système dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

16. Le Président du Comité de haut niveau a également informé le CCS des deux réunions conjointes que le Comité avait tenues en 2006 avec le Comité de haut niveau sur la gestion, en relevant que ces réunions avaient porté plus particulièrement sur les questions communes, y compris la cohérence à l'échelle du

[1] À paraître sous le titre : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 3* (A/61/3), chap. III, par. 50.

système, la gestion axée sur les résultats, la prise en compte des questions sexospécifiques et la mise à profit de toutes les possibilités qu'offre l'École des cadres du système des Nations Unies. Il a indiqué que ces réunions s'étaient avérées très utiles dans la mesure où elles favorisaient des échanges mutuellement bénéfiques entre les activités du système liées aux programmes et celles liées à la gestion, ce dont il y avait lieu de se féliciter, mais ce qui était également une condition indispensable pour faire avancer les réformes. Il ressortait de plus en plus des débats au cours de ces réunions que si la volonté de réforme était parfois extérieure au système, les réformes à proprement parler devaient, pour réussir, être menées par les organisations elles-mêmes et être ancrées dans une culture de collaboration et de coordination et dans un intérêt commun pour une cohérence accrue.

17. Dans le même ordre d'idées, le Président a insisté sur le mandat du CCS lui-même, en relevant que les membres du Groupe d'experts estimaient que le CCS devrait jouer un rôle plus actif dans la promotion de la cohérence à l'échelle du système aussi bien pour les questions de fond que pour les questions de gestion. Conformément à une recommandation de ce groupe, il a suggéré qu'il serait temps que le CCS lui-même examine son fonctionnement et ses structures d'appui, en particulier lorsqu'il s'agissait de garantir une exécution cohérente, aussi bien au Siège qu'à l'extérieur.

18. Terminant sur une note personnelle, le Président a constaté que son mandant à la tête du Comité de haut niveau sur les programmes arriverait à expiration en décembre. Il a remercié les membres du CCS de l'appui qu'ils lui avaient apporté dans l'exécution de ses fonctions, ajoutant qu'aucun des résultats obtenus par le Comité n'aurait été possible sans la direction et l'aide sans faille du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (voir par. 45 ci-après).

## A. Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

19. Le CCS a procédé à un échange de vues sur les questions suivantes : a) contribution du dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement au renforcement de la coopération internationale et du dialogue mondial sur les migrations internationales, considérées comme un élément clef du développement aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés; et b) moyens d'optimiser la contribution du système à son suivi, aussi bien en ce qui concerne les activités de sensibilisation que l'appui analytique et technique.

### Déclarations liminaires

20. Ouvrant le débat, le Secrétaire général a noté que ce dialogue avait montré que la question des migrations et du développement, qui pendant des années avait été jugée trop délicate pour faire l'objet d'un débat à l'Organisation des Nations Unies, pouvait en vérité être analysée de manière constructive à l'échelon mondial, et qu'il était en fait plus aisé à ce niveau d'envisager les migrations sous l'angle des possibilités qu'elles offrent plutôt que des craintes qu'elles inspirent. Dans la déclaration qu'il avait faite à cette occasion, il avait souligné deux points : d'une part que « nous sommes tous concernés », aussi bien les pays d'origine que les pays de destination connaissant des problèmes de migrations étonnamment semblables, et d'autre part qu'il est de plus en plus évident que les migrations pourraient présenter

des avantages pour le développement, qu'il s'agisse d'envois de fonds ou de transfert de technologies et de connaissances. Le problème consistait à généraliser ces avantages, tout en contrôlant les migrations de manière à en minimiser les aspects préjudiciables : tensions sociales, traite d'êtres humains, trafic de migrants et violations des droits de l'homme. La plupart des personnes qui avaient pris la parole à l'occasion de ce dialogue avaient accepté ces propositions.

21. Le Secrétaire général a également noté avec plaisir qu'à l'occasion de ce dialogue, l'accent n'avait pas seulement été placé sur les répercussions des migrations sur le développement, mais aussi sur leurs liens avec les droits de l'homme et sur les rapports entre le respect des droits de l'homme et le développement. Il a également constaté avec plaisir que la plupart des gouvernements s'étaient montrés favorables à sa proposition de Forum mondial sur les migrations et le développement et que le Gouvernement belge avait offert d'accueillir ce forum à Bruxelles en juillet 2007. Ce forum aurait un caractère officieux, bénévole et consultatif. Sans prendre de décisions exécutoires, il permettrait aux gouvernements d'entretenir un dialogue permanent sur les politiques et les pratiques les plus aptes à contribuer au progrès. Afin que ces possibilités puissent être pleinement réalisées, le système des Nations Unies devait avoir une vision commune de l'orientation que ce dialogue pourrait le plus utilement suivre au cours des années à venir et tous les éléments qui le composent devaient agir ensemble pour faciliter ce dialogue. Dans le même ordre d'idées, il a exprimé l'espoir que toutes les organisations apporteraient leur plein appui à son Représentant spécial pour les migrations, Peter Sutherland, qui avait accepté de rester en fonctions et qui servirait de lien principal entre le Forum et le système des Nations Unies. Il a également remercié le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'excellent travail de fond accompli par lui-même et son département, en collaboration avec les organismes du système, avant, pendant et après ce dialogue de haut niveau.

22. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a remercié le Secrétaire général de la direction qu'il avait imprimée à l'examen de la question et a informé le CCS des mesures en cours d'adoption pour assurer un suivi effectif au dialogue de haut niveau. Les principaux messages qui se dégageaient du dialogue et déterminaient son suivi étaient les suivants :

- Les migrations internationales peuvent apporter une contribution importante au développement, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, si elles s'accompagnent de politiques appropriées;
- Il est capital de s'attaquer aux causes profondes des migrations internationales afin de garantir que les personnes qui décident de migrer le font par choix et non par nécessité;
- Le respect des droits fondamentaux et des libertés de tous les migrants est indispensable pour récolter le bénéfice des migrations internationales;
- Les migrations clandestines, la traite des personnes et le trafic des migrants demeurent de graves sources de préoccupation et des mesures doivent être prises de toute urgence pour y mettre fin. Un accroissement des migrations autorisées pourrait contribuer à réduire les migrations clandestines;

- Les envois de fonds améliorent la vie de millions de familles; les possibilités qu'ils offrent pour le développement pourraient être améliorées et leur coût devrait être réduit;
- Les collectivités de migrants peuvent contribuer sensiblement au développement de leur pays d'origine, notamment par le biais d'investissements dans ces pays, de retour au pays ou de migrations circulaires;
- Pour les pays en développement, l'émigration des travailleurs hautement qualifiés est une grave préoccupation à laquelle on pourrait répondre par des politiques de recrutement éthique et une coopération pour former le personnel nécessaire;
- La coopération internationale en matière de migrations et de développement doit être renforcée aux niveaux bilatéral, régional et mondial.

23. Le Secrétaire général adjoint a ajouté qu'une dernière réunion du Groupe spécial d'États favorables au dialogue aurait lieu à Genève le 30 octobre. Aussi bien le Représentant spécial du Secrétaire général que Régine De Clercq, Ambassadrice de l'immigration et de la politique d'asile de la Belgique, prendront la parole à cette occasion, puis les gouvernements procéderont à des consultations officieuses pour préparer la première réunion du Forum mondial. Le Groupe mondial des migrations devrait apporter un large appui technique à ces préparatifs.

**Débat**

24. Le Directeur général du BIT a rappelé que la recherche de possibilités d'emploi était l'une des principales raisons des migrations. La question des migrations a de profondes résonances politiques dans tous les pays et appelle des solutions économiquement et socialement valables plutôt que des réactions affectives. Au nombre des mesures nécessaires figurent la création d'emplois dans le pays d'origine, la protection des migrants et de leurs droits fondamentaux, notamment en appliquant la Convention internationale relative aux droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, l'appui aux pays pour les aider à adopter des politiques appropriées à cet égard, enfin une aide pour permettre aux pays de trouver des solutions bilatérales. Il a déclaré partager le point de vue adopté par le Comité de haut niveau sur les programmes dans son rapport, et a remercié le Comité d'avoir accepté l'offre de l'OIT, qui avait proposé de mettre son Centre international de formation à Turin au service des activités de renforcement des capacités destinées aux États Membres et aux institutions de l'ONU.

25. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en sa qualité de président en exercice du Groupe de Genève pour les migrations, a souligné l'importance d'une coopération efficace entre le Forum mondial en tant qu'organisme intergouvernemental et le Groupe de Genève pour les migrations en tant que mécanisme interinstitutions bien placé pour apporter un appui au Forum, notamment pour l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités. Il prévoyait que le Groupe de Genève pour les migrations adopterait de nouvelles méthodes de travail plus efficaces, notamment un cycle plus long (six mois au lieu des trois mois actuels) pour la présidence tournante entre les chefs de secrétariat de ses organisations membres, cela afin de conférer plus de continuité à la direction du Groupe. Le Groupe de Genève pour les migrations s'intéressait aussi bien aux

aspects économiques des migrations, en rapport avec le développement, qu'aux aspects liés aux droits de l'homme.

26. Au cours des débats qui ont suivi, les chefs de secrétariat ont informé le Conseil de leurs activités en cours, indiquant dans certains cas qu'ils souhaiteraient être plus étroitement associés aux travaux du Groupe de Genève pour les migrations. L'OACI a établi des normes pour les documents de voyage et les procédures d'inspection des migrations et mis au point des mesures qui permettraient de répondre aux questions de sécurité que soulevait leur mise en œuvre. Le Conseil exécutif de l'UNESCO avait récemment examiné la question des migrations, en particulier concernant l'Afrique, et avait invité le secrétariat à poursuivre ses travaux sur les migrations dans la mesure où ils portaient sur l'éducation et la diversité culturelle. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a évoqué les déplacements de populations des villages vers les villes, puis vers les capitales, qui précèdent les migrations, soulignant la nécessité de faire face à la crise d'urbanisation qui en résultait. L'Organisation mondiale du tourisme a relevé les obstacles qui s'opposaient souvent au tourisme en raison de la difficulté d'établir une distinction entre les migrants et les visiteurs. Parallèlement, le phénomène des migrations avait imprimé un élan au tourisme du fait que les personnes voyageaient pour rendre visite aux membres de leur famille et à leurs amis à l'étranger. L'Union postale universelle a informé le Conseil des activités connexes liées aux transferts de fonds et de technologies entre pays et régions. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a mis l'accent sur le développement des envois de fonds, qui atteignaient 200 milliards de dollars par an, montant nettement supérieur à l'aide publique au développement et qui pourrait jouer un rôle déterminant s'il en était fait un bon usage dans les collectivités rurales. Le Coordonnateur des commissions régionales a souligné l'importance qu'il y avait à accorder une attention appropriée aux aspects régionaux des migrations et a noté qu'il existait des facteurs qui différenciaient chaque région par rapport aux autres, s'agissant des conséquences sociales ainsi que micro et macroéconomiques des migrations.

27. Le Directeur exécutif du PNUE envisageait la dégradation de l'environnement comme l'une des principales incitations à émigrer, les personnes étant dans l'obligation de se déplacer en raison de la désertification, de l'insuffisance des ressources en eau ou du changement climatique. Ces migrations pouvaient se produire sur une grande échelle, comparables en cela aux déplacements provoqués par les grands conflits. Le changement climatique avait déjà un grave impact sur les nations des îles du Pacifique, où la montée du niveau de la mer les avait amenés à conclure des arrangements avec la Nouvelle-Zélande pour l'accueil de leurs citoyens déplacés. Il a invité instamment le Groupe de Genève pour les migrations à tenir pleinement compte des facteurs environnementaux.

**Conclusions**

28. Dans sa conclusion, le Secrétaire général a noté que, malgré la complexité des questions en jeu, le Dialogue avait fait apparaître de nouveaux moyens de progresser et d'avancer dans la réalisation des objectifs du système des Nations Unies. Il a instamment prié tous les participants de rester solidaires dans leur appui au processus de suivi et de tirer pleinement parti des possibilités qu'il offrait pour la promotion du développement et de la compréhension internationale.

## B. Résultats de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés

29. Présentant cette question, le Secrétaire général a invité le Conseil à s'intéresser à la manière dont le système des Nations Unies pourrait assurer au mieux le suivi des conclusions de l'examen à mi-parcours, par l'Assemblée générale, du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins développés pour la décennie 2001-2010. Le Secrétaire général a noté que, malgré des progrès sensibles dans certains PMA, leurs progrès en tant que groupe avaient été insuffisants pour atteindre les objectifs convenus à Bruxelles. Les données disponibles concernant l'évolution récente de la pauvreté n'étaient certainement pas encourageantes, l'espérance de vie ayant reculé dans plusieurs PMA touchés par le VIH/sida et la guerre civile. Il a signalé que si l'action nationale devait ouvrir la voie, l'appui international, qu'il s'agisse d'accès aux marchés, d'allègement de la dette ou d'une aide au développement renforcée et améliorée, était plus indispensable que jamais. Les organismes des Nations Unies pourraient contribuer beaucoup plus largement à la réalisation de ces objectifs en travaillant ensemble, aussi bien au niveau des normatifs qu'au niveau opérationnel. Il a invité le Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à esquisser les mesures qu'il souhaiterait recommander au CCS d'adopter à cet égard.

30. Le Haut Représentant a remercié les membres du CCS de leur contribution à l'examen à mi-parcours, qui a permis d'établir que la situation socioéconomique globale des pays les moins avancés demeurait très précaire. Les États Membres se sont à nouveau engagés à répondre aux besoins spéciaux des pays les moins avancés et d'accélérer leurs progrès en matière d'élimination de la pauvreté et de développement.

31. La Déclaration adoptée par l'Assemblée générale souligne que la réalisation rapide des sept engagements énoncés dans le Programme d'action est indispensable pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 61/1). Cette déclaration appelait notamment la communauté internationale et le système et les organismes des Nations Unies à « continuer d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action, en tenant compte des conclusions de l'examen global approfondi à mi-parcours ».

32. Cela étant, le Haut Représentant a proposé que le système réponde aux conclusions de l'examen par une démarche comportant trois volets :

a) Les organisations appartenant au système des Nations Unies devront redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du Programme de Bruxelles dans leurs domaines de compétence et d'attribution respectifs (l'annexe I de la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de l'application du Programme d'action (A/61/117, annexe I) contient des informations sur les institutions/organisations chefs de file pour la mise en œuvre de chacun des sept engagements du Programme de Bruxelles);

b) À ce jour, 20 des organismes et institutions appartenant au système des Nations Unies ont adopté au sein de leurs organes directeurs respectifs des décisions visant à intégrer la mise en œuvre du Programme de Bruxelles dans leurs programmes de travail. D'autres organismes en mesure de le faire seront aidés dans

leurs efforts par le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. L'intégration du Programme de Bruxelles nécessite que les organisations rendent régulièrement compte de leurs activités et des résultats obtenus à cet égard;

c) Sur la base de l'utile expérience qu'ont permis d'acquérir les consultations interinstitutions organisées en prévision de l'examen, qui ont fourni la preuve du vif intérêt que le système des Nations Unies et les institutions attachent aux problèmes des pays les moins avancés, et qui ont également illustré la nécessité du partage des données d'information et du renforcement des synergies, il est proposé de faire de ces consultations un groupe consultatif interinstitutions en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme de Bruxelles pendant le reste de la décennie.

33. Les membres du CCS ont évoqué leur action continue en faveur des pays les moins avancés, par exemple en matière de transport aérien, d'amélioration de l'habitat urbain, de la prise en compte des besoins des pays les moins avancés dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la science et de la communication. Ils ont également insisté sur certains des obstacles aux progrès dans ces pays, au nombre desquels figuraient les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce qui avaient un effet préjudiciable pour les PMA, ainsi que le fait que très peu de ces pays ont été en mesure de tirer parti des concessions en matière de franchise de droits et de contingentement pour leurs marchandises faute de moyens et/ou en raison des conditions dont ces concessions étaient assorties. S'agissant des initiatives interinstitutions, le Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés dans leurs activités liées au commerce fonctionnait de façon satisfaisante. Son élargissement à tous les pays les moins avancés devrait être activement envisagé dans un esprit positif.

34. Le CCS a approuvé les propositions formulées par le Haut Représentant, telles qu'énoncées au paragraphe 32 ci-dessus. Dans une décision connexe, le CCS a décidé d'aborder la question de l'initiative « aide au commerce » à sa prochaine session, en avril 2007.

## C. Emploi et travail décent

35. En prévision de l'examen à sa prochaine session de la question de l'emploi et d'un travail décent, le CCS a reçu des informations du Directeur général du BIT. Celui-ci a tout d'abord remercié le Secrétaire général de la direction qu'il avait imprimée à l'examen de cette question, et plus particulièrement de deux importantes initiatives qu'il avait prises : a) création d'un réseau d'emploi de jeunes; et b) discours qu'il avait adressé aux chefs d'États d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes à Vienne dans le courant de l'année, dans lequel il avait souligné que le plein emploi effectif pour tous ne concernait pas seulement les pays en développement, et devrait être considéré comme un problème mondial.

36. Le Directeur général du BIT a souligné que la question du plein emploi et d'un travail décent pour tous bénéficiait de plus en plus d'un solide appui politique. Aucun homme politique dans le monde ne pourrait aujourd'hui se présenter à des élections sans parler de l'emploi. Cela est également apparu lors de réunions internationales de haut niveau dans diverses régions, comme par exemple le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et l'atténuation de la pauvreté, tenu

à Ouagadougou, et le quatrième Sommet des Amériques, tenu à Mar del Plata (Argentine). Selon les prévisions de la Banque asiatique de développement, si la population de l'Asie continue de progresser au rythme actuel sans que les emplois nécessaires soient créés, l'Asie pourrait dans 25 ans être la région du monde comptant le nombre le plus élevé de pauvres. Dans le monde développé, aussi bien la Commission européenne que le Conseil de l'Europe se sont désormais pleinement ralliés à l'objectif du plein emploi et d'un travail décent pour tous.

37. À partir de ces éléments nouveaux, le Document final du Sommet mondial de 2005 avait fermement mis l'accent sur le plein emploi et un travail décent pour tous, question qui avait été reprise par le Conseil économique et social comme le thème central de son débat de haut niveau en 2006. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général, dans le rapport annuel qu'il a soumis à l'Assemblée générale[2], a proposé que le plein emploi et un travail décent pour tous soient officiellement inscrits comme un nouveau but à atteindre dans le cadre du premier objectif du Millénaire pour le développement.

38. Le Directeur général du BIT a également remercié le Comité de haut niveau sur les programmes de l'action qu'il menait et des résultats qu'il avait obtenus en vue d'amener les organisations et les institutions des Nations Unies à mettre au point divers outils pour prendre en compte la question de l'emploi et d'un travail décent. Quasiment toutes les organisations du système pourraient contribuer à la réalisation de cet objectif. L'idée consistait à amener l'ensemble du système à réfléchir à la question suivante : « Comment pouvons-nous, dans nos politiques et nos programmes, tenter de maximiser la création d'emplois de la manière la plus efficace possible? »

39. Il a ajouté qu'il serait utile que les éléments du système des Nations Unies soient considérés comme travaillant de concert dans ce domaine et, ce faisant, acceptent l'existence d'une demande démocratique à l'échelle mondiale et y répondent. Cela contribuera à rendre opérationnelle la notion d'une organisation des Nations Unies unique autour d'un objectif qui apparaît de plus en plus comme une priorité aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international.

40. Au cours du débat qui a suivi, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a souligné la nécessité de considérer « l'absence de niveau moyen », c'est-à-dire de petites et moyennes entreprises qui emploient entre 20 et 50 personnes dans les zones urbaines et qui offrent des possibilités de partenariats et d'échanges avec des entreprises d'autres régions du monde. L'ONUDI s'employait activement à développer la direction d'entreprises et à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises ainsi que des technologies qui accroissent la productivité de la jeunesse. Cette organisation estimait aussi important de tenir compte de la dimension Sud-Sud pour fournir une technologie appropriée de nature à accroître la productivité.

41. Le Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales a confirmé que l'élaboration de politiques visant à réaliser les objectifs du plein emploi et d'un travail décent était désormais considérée comme l'une des grandes priorités dans l'action des mécanismes intergouvernementaux de l'ONU. À la suite du Sommet mondial de 2005 et du débat de haut niveau du Conseil

---

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 1* et rectificatif (A/61/1 et Corr.1).

économique et social en 2006, la Commission du développement social avait également fait de l'emploi le thème de son prochain cycle biennal.

42. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) a rappelé au CCS qu'un travail productif était tributaire d'une main-d'œuvre éduquée, en bonne santé et bien nourrie. L'investissement le plus décisif que tout pays pouvait faire pour l'avenir consistait à s'assurer que ses enfants étaient mis au monde et soignés par des mères en bonne santé et bénéficiaient d'une bonne nutrition pendant les 24 à 36 premiers mois de leur vie. Trop d'enfants à travers le monde souffraient encore de malnutrition et de faim, au point que 18 000 meurent chaque jour. Le Directeur exécutif a estimé que le meilleur moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à long terme consistait à éliminer la faim parmi les enfants. Cela constituait l'investissement à effet multiplicateur le plus productif que tout pays pourrait faire pour l'avenir.

43. La Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a appelé l'attention des participants sur la situation assez exceptionnelle des 165 000 employés de l'Autorité palestinienne qui avaient un emploi et un travail décent, mais qui ne pouvaient pas être rémunérés pour le faire. En outre, 120 000 Palestiniens, qui avaient travaillé en Israël, étaient sans travail depuis le début de l'Intifada. Cette situation pesait aussi sur les migrations, entre 30 et 40 % des Palestiniens souhaitant désormais émigrer. La Commissaire générale a demandé que la question soit abordée dans le cadre du débat sur l'emploi lors de la session du CCS qui aura lieu au printemps 2007.

44. Concluant le débat, le Secrétaire général a noté le vif intérêt que suscitait parmi les membres du Conseil un débat sur l'emploi et un travail décent qui aurait lieu à la session de printemps et qui associerait à la fois des considérations stratégiques et des mesures concrètes. Les préparatifs amorcés par le CCS sous la direction du BIT étaient de bon augure pour une session productive en avril.

## D. Présidence du Comité de haut niveau sur les programmes

45. Les membres du CCS ont entériné la demande que le Comité de haut niveau sur les programmes avait adressée à son président, Lennart Båge, et à son vice-président, Mats Karlsson, visant à ce qu'ils envisagent de continuer à occuper leurs fonctions actuelles en attendant que les membres du Comité aient désigné un nouveau Bureau. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a remercié M. Båge de s'être déclaré disposé à le faire.

## E. Initiative pilote du bureau commun au Vietnam

46. Le Directeur général de la FAO a informé les membres du CCS qu'un certain nombre de donateurs avaient demandé à la FAO de participer au bureau commun au Vietnam. La FAO avait répondu par l'affirmative en raison du solide appui apporté par le gouvernement hôte et conformément à la volonté de cette organisation de contribuer d'une manière concrète à une harmonisation au bénéfice des pays partenaires. Parallèlement, la FAO souhaitait être informée des coûts et avantages connexes et s'assurer que sa participation pourrait garantir qu'une attention et un appui accrus à l'alimentation et à l'agriculture au Vietnam favoriseraient la

réalisation des priorités nationales, et comment cette participation pourrait sauvegarder ou accroître les synergies entre ses fonctions normatives et ses fonctions opérationnelles, dans des conditions de fonctionnement plus uniformes.

47. Dans l'intervalle, il semblerait qu'une procédure en deux temps soit appliquée : initialement, seules les organisations du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement représentées dans le pays seraient concernées, d'autres les rejoignant si elles le souhaitaient et au moment qu'elles choisiraient. Le Directeur général a demandé quelles seraient les incidences de cette procédure à l'échelon national dans la perspective d'un système ONU unique, ainsi que pour l'Équipe de pays de l'ONU dont la composition débordait celle du Comité exécutif. Cette procédure ne semblait pas conforme à l'objectif du renforcement de la cohérence à l'échelle de l'ensemble du système de l'ONU qui visait à maximiser l'impact de la capacité de l'ensemble du système à l'échelon national.

48. Le Directeur général pensait que le moment était venu d'examiner la question au sein du CCS, dont les membres se sentaient égaux et solidaires, et en présence du Secrétaire général. Des débats ouverts et transparents contribueraient à promouvoir une cohérence consentie et générale et à garantir que toute la capacité du système des Nations Unies était utilisée pour relever les principaux défis du développement à l'échelle des pays. Le Directeur général a donc proposé que le CCS soit pleinement informé de la question à sa prochaine session, notamment des étapes envisagées à court et à moyen terme, de la manière dont la question avait été évaluée et quels en avaient été les coûts et les avantages recensés jusqu'ici.

49. L'UNESCO s'est associée au point de vue de la FAO, notamment à la proposition visant à ce que la question et toutes ses incidences soient examinées à la prochaine session du CCS. Sur la base de cette interprétation, l'UNESCO était prête à envisager sérieusement de participer à toutes les initiatives de bureaux communs. L'OMS, qui était favorable à la notion d'une ONU unie dans l'action, enverrait une équipe au Vietnam pour étudier plus avant et envisager les divers modèles et options.

## F. Groupes thématiques sur la sécurité alimentaire à l'échelon national

50. Le Directeur général de la FAO a informé le Conseil que, conformément à la notion « une équipe/un programme » à l'échelon national, la FAO, le FIDA et le PAM avaient reconnu l'importance d'une coordination thématique quant au fond pour répondre aux besoins et aux priorités des pays partenaires par le biais d'un appui commun axé sur les résultats et fondé sur des éléments de preuve. Aussi bien la FAO que le PAM ont participé également à la mise à l'essai pour l'aide humanitaire d'une méthode thématique groupée qui va dans la même direction.

51. Les trois organisations du système des Nations Unies qui ont leur siège à Rome avaient donc décidé d'associer leurs capacités complémentaires et leurs avantages comparatifs, s'agissant des groupes thématiques liés à la sécurité alimentaire à l'échelon national, en utilisant la stratégie à deux volets dont elles avaient convenu, dans laquelle l'aide alimentaire et le développement rural/agricole qui se renforcent mutuellement sont nécessaires pour atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement dans les conditions propres à de nombreux pays. Lorsque les conditions nationales s'y prêteraient, la FAO, le FIDA et le PAM définiraient conjointement les possibilités de coordination thématique en utilisant les stratégies

de réduction de la pauvreté. Des groupes thématiques sur la sécurité alimentaire à l'échelon des pays s'emploieraient également à collaborer avec les autorités nationales et la société civile par le biais des alliances nationales contre la faim, là où elles existent, et exploreraient la possibilité de disposer de groupes thématiques basés à Rome selon le principe du partage des connaissances. Après une phase pilote, des organisations appartenant au système des Nations Unies telles que l'OMS et l'UNICEF pourraient souhaiter étudier la manière dont leurs propres capacités en matière de sécurité alimentaire pourraient aussi contribuer à l'effort commun.

52. Le Directeur exécutif du PAM a noté que le PAM et le FIDA appuyaient fermement l'idée des groupes thématiques en particulier dans les pays les moins avancés. Il s'agissait là de partenariats qui aideraient concrètement les pays à élaborer leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire.

# III. Questions de gestion

## A. Rapport du Comité de haut niveau sur la gestion

53. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, Thoraya Obaid, a informé les chefs de secrétariat des résultats de la douzième session du Comité. Elle a noté que, selon une méthode productive mise à l'essai au début de l'année, le Comité de haut niveau sur la gestion avait à nouveau tenu sa session en même temps et au même endroit que le Comité de haut niveau sur les programmes, et qu'une session commune avec ce dernier avait été organisée dans l'après-midi du 30 septembre. Elle a relevé que les questions dont traitait le Comité de haut niveau sur la gestion ne constituaient pas un domaine isolé. Étant donné que les questions de gestion étaient souvent tributaires des besoins des programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion bénéficiait grandement de ces réunions conjointes et des excellentes relations de partenariat qui avaient été nouées avec le Comité de haut niveau sur les programmes, placé sous la direction de M. Båge. Le Comité de haut niveau sur la gestion avait désormais décidé de renouveler cette expérience réussie de sessions communes sur des sujets d'une pertinence et d'un intérêt communs, et se proposait de tenir sa prochaine session de nouveau en même temps et au même endroit que le Comité de haut niveau sur les programmes. Cette session comporterait un débat commun sur la gestion axée sur les résultats, qui avait des incidences importantes pour l'un et l'autre comités.

54. Elle a relevé que lors de leurs réunions récentes, le Comité de haut niveau sur la gestion et ses réseaux (ressources humaines, finances et budget et technologies de l'information et de la communication) avaient consacré beaucoup de temps et d'attention à la question de la réforme de la gestion, cela dans le dessein de partager des données d'information, d'éviter les doubles emplois, de recenser les expériences réussies qui serviraient de repères, et de fixer des orientations communes pour la suite des travaux. Elle a relevé que les pressions extérieures en faveur d'un ajustement de la gestion des organismes des Nations Unies aux nouvelles conditions de l'aide, associées à une solide volonté interne d'agir, avaient créé un environnement très favorable à la réforme de la gestion dans l'ensemble du système. L'adoption à travers le système des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) offrait d'importantes nouvelles possibilités de collaboration aux organisations des Nations Unies.

55. Rappelant que dans la plupart des domaines auxquels s'intéressait le Comité de haut niveau sur la gestion, la coopération interinstitutions était un élément indispensable pour obtenir des progrès durables, elle a remercié les chefs de secrétariat de l'appui et de la confiance qu'ils accordaient à leurs représentants au sein du Comité de haut niveau sur la gestion. Cela a créé un environnement ouvert et collégial, qui s'est traduit par un renforcement tangible de la volonté d'une collaboration interinstitutions de la part des organisations afin de procéder aux réformes. Grâce à l'action du Comité de haut niveau sur la gestion, un nouvel élan en faveur de la réforme de la gestion a été créé et sera maintenu. Elle a souligné à cet égard que bon nombre des éléments nécessaires pour faire progresser la réforme de la gestion se trouvent entre les mains du Secrétariat et ne nécessitent pas une décision intergouvernementale.

56. Parmi les domaines précis que le Comité de haut niveau sur la gestion souhaitait signaler à l'attention du CCS figuraient la coopération et la coordination pour ce qui était des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que la question de la sûreté et de la sécurité du personnel.

57. Dans le domaine des TIC, la Présidente a rappelé qu'en 2004, le réseau TIC, répondant aux appels lancés par le CCS et l'Assemblée générale (résolution 57/295), avait élaboré un cadre stratégique pour les TIC qui comportait un ensemble d'initiatives visant à renforcer la coopération entre les organisations du système des Nations Unies dans les activités liées aux TIC. Lors de la réunion du Comité de haut niveau sur la gestion, le réseau TIC avait rendu compte des progrès réalisés au titre de deux initiatives, portant sur le programme de redressement économique et la formation aux TIC, que le Comité avait entérinées. S'agissant du programme de planification des ressources, il existait deux grands systèmes : SAP et Oracle (les usagers du programme PeopleSoft passant progressivement au programme Oracle). Les organisations étudiaient ensemble la manière dont ces deux systèmes pourraient fonctionner en parallèle de manière plus efficace, plutôt que d'essayer de passer à un système unique.

58. Les débats au sein du Comité proprement dit ont porté principalement sur la notion de services TIC communs et partagés. L'objectif d'ensemble consistait à rechercher les moyens de fournir des services améliorés et à moindre frais, plutôt que d'obliger chaque organisation à investir lourdement et séparément dans sa propre infrastructure TIC. Deux services de base, la communication de données et l'exploitation du centre de données, semblaient offrir le plus de possibilités à cet égard, dans une perspective de service commun. Un modèle de service commun de ce type, toutefois, soulevait de multiples difficultés techniques, politiques et culturelles. Pour déterminer si la valeur ajoutée que le modèle pouvait fournir justifiait l'effort de venir à bout de ces difficultés, il fallait non seulement la volonté, mais aussi les ressources nécessaires pour étudier la question en détail et en déterminer la validité. À sa dernière réunion en date, le réseau TIC a décidé en principe d'entreprendre une étude dans ce sens et, en supposant que les ressources nécessaires pour la mener à bien seront disponibles, il en soumettra les conclusions à la prochaine réunion du Comité de haut niveau sur la gestion.

59. Passant à la question de la sûreté et de la sécurité du personnel, la Présidente a indiqué que le Comité de haut niveau sur la gestion avait félicité le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies des progrès remarquables qu'il avait obtenus depuis sa création et s'était déclaré satisfait de la méthode consultative que

ce département avait adoptée dans le cadre du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Le Comité a également entériné les recommandations détaillées qui figuraient dans le rapport de mai 2006 de ce réseau, qui portait sur la préparation et le lancement d'un cours d'enseignement interinstitutions sur « la sécurité avancée sur le terrain » (voir à cet égard les paragraphes 66 à 70 ci-après), la mise au point d'un ensemble de cours de formation qui sera utilisé lors des prochains ateliers destinés aux responsables de la sécurité sur le terrain du Département et qui traitera de la manière de faire face à des pertes massives en vies humaines, l'amélioration des mesures de sécurité à l'intention des femmes, enfin la coopération avec les organisations non gouvernementales.

60. Le Comité de haut niveau sur la gestion a également créé un groupe de travail technique qui sera chargé d'étudier les options possibles pour revoir l'ordre de priorité des activités du Département de la sûreté et de la sécurité et des mécanismes de financement correspondants afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2008-2009 dans les limites du partage des coûts fixées pour 2006-2007, et de créer une capacité effective de pointe si les ressources nécessaires devenaient disponibles. S'agissant de la participation de la Banque mondiale au système de gestion de la sécurité de l'ONU, le Comité de haut niveau sur la gestion a invité le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies ainsi que la Banque mondiale à poursuivre leurs consultations afin de régler les questions en suspens concernant la contribution de la Banque au financement du système.

61. La Présidente a soulevé deux autres questions qui méritaient l'attention du Conseil. Elle a tout d'abord noté que le Comité de haut niveau sur la gestion estimait que la qualité des conclusions et des recommandations de l'évaluation de la gouvernance et du contrôle effectuée par la société de consultants PricewaterhouseCoopers (A/60/883 et Add.1 et 2) n'était pas à la hauteur du temps considérable que des hauts fonctionnaires y avaient consacré et des autres ressources investies dans ce projet. Aussi bien le processus que les résultats ont créé un profond sentiment de frustration au sein du système. La Présidente a par ailleurs rendu compte de l'accord auquel elle-même était parvenue avec le Président de l'unité de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) au sujet de la coordination entre les deux organes de gestion; en vertu de cet accord, l'unité de gestion du GNUD s'occupera principalement des activités à l'échelon des pays, tandis que le Comité de haut niveau sur la gestion traitera des questions d'un caractère plus universel. Elle a précisé que, de l'avis du Comité de haut niveau sur la gestion, une décision visant à renforcer encore les liens entre ces deux organes pourrait fort bien s'imposer à l'avenir, en particulier dans le contexte du suivi des recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Elle a conclu en exprimant sa satisfaction au sujet de l'importante contribution du Vice-Président du Comité, Dennis Aitken, et en exprimant la conviction que le Comité était sur le point de réaliser des progrès considérables dans le domaine de la gestion en 2007.

62. Les membres du CCS ont exprimé leur satisfaction de voir que l'action du Comité de haut niveau sur la gestion portait de moins en moins sur des questions administratives pour s'intéresser aux principes de la gestion. Ils ont également exprimé leur soutien aux efforts réalisés en faveur d'une meilleure coordination avec le GNUD.

63. Les participants ont noté, s'agissant des petites organisations en particulier, que le Comité de haut niveau sur la gestion fournissait un moyen extrêmement précieux d'échanger des connaissances. Le premier rapport annuel récapitulatif établi par le Secrétariat de l'ONU a été signalé comme un modèle utile de rapport axé sur les résultats.

64. Certains se sont inquiétés de ce qu'une gestion véritablement axée sur les résultats n'avait pas encore été pleinement instaurée dans le domaine de la sécurité. Par ailleurs, il serait nécessaire d'examiner avec le CCS quel serait l'équilibre le plus approprié à rechercher entre les besoins sécuritaires et l'aptitude des organisations à agir, en particulier en cas de crise humanitaire. Certains ont noté qu'au cours de la récente crise au Liban, les organismes des Nations Unies avaient été plus limités dans leurs déplacements que d'autres organisations. Il a également été fait allusion à la récente atteinte à la sécurité à Genève, qui avait montré que des problèmes de coordination et de communication subsistaient et appelaient un examen approfondi.

65. Le CCS a pris note du rapport du Comité de haut niveau sur la gestion, dont il a approuvé les conclusions et les recommandations, et a remercié la Présidente et le Vice-Président de l'efficacité avec laquelle ils avaient dirigé les travaux du Comité.

## B. Sécurité avancée sur le terrain

66. David Veness, Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, a présenté la composante la plus récente du programme de formation à la sécurité du Département, qui s'intitule « Sécurité avancée sur le terrain ». M. Veness a noté que les cas actuels d'insécurité générale, de conflit armé et de violence dirigée contre le personnel de l'ONU placent les organisations du système devant un risque plus grand que cela n'a jamais été le cas auparavant, et que le système des Nations Unies devait continuer à se montrer dynamique et novateur pour préparer les membres du personnel à relever ces défis. Le nouveau programme de formation visait à contribuer à cet effort en enseignant aux membres du personnel de l'ONU la meilleure manière d'éviter ou de minimiser les menaces et les risques potentiels, et de répondre de manière appropriée à des conditions d'insécurité. Ce programme a été élaboré dans un esprit interinstitutions positif et avec l'aide de contributions généreuses d'un groupe de travail interinstitutions.

67. Faisant allusion au récent incident de sécurité à Genève, M. Veness a fait savoir que la réponse qui lui avait été apportée faisait actuellement l'objet d'un examen visant à renforcer la coordination et la communication. Il a également exprimé la nécessité de trouver un équilibre approprié entre les besoins sécuritaires du système des Nations Unies et la possibilité de fournir les services humanitaires nécessaires.

68. Le Vice-Secrétaire général a remercié M. Veness et lui a exprimé ses félicitations au sujet du nouvel outil de formation. Il a ajouté qu'il avait toujours été difficile de trouver un mécanisme de financement approprié pour la sécurité. Toutefois, en attendant que le Secrétariat arrive à convaincre les États Membres d'accroître le financement central, les organisations du système ne devraient pas permettre que des frustrations d'ordre bureaucratique s'opposent à l'objectif stratégique, qui devait être un Département de la sûreté et de la sécurité de première classe et capable d'assurer la sécurité du personnel dans le monde entier.

69. Le Secrétaire général a constaté que les dépenses de sécurité ne diminueraient probablement pas et que les organisations de la famille de l'ONU devraient tenter de s'adresser ensemble aux États Membres pour leur demander de réexaminer la question et de veiller à la mise en place de mécanismes de financement appropriés.

70. Le CCS a félicité le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et lui a exprimé sa gratitude pour les efforts inlassables qu'il déployait et pour les progrès réels qui avaient été accomplis afin d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel, des locaux et des opérations des organisations du système des Nations Unies dans le monde entier.

# IV. Questions découlant de la réunion conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion

## A. Parité entre les sexes et prise en compte des problèmes de la condition de la femme

71. Le Secrétaire général a rappelé que les débats sur la parité entre les sexes et la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme lors de la session de printemps du CCS en 2006 avaient été limités par le manque de temps. Il était néanmoins évident que tous les chefs de secrétariat étaient extrêmement préoccupés par l'insuffisance des progrès réalisés dans ces domaines et désireux que les choses évoluent.

72. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, avec l'aide du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité entre les sexes, et agissant de concert avec le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, avait répondu à la demande du CCS l'invitant à élaborer une politique et une stratégie à l'échelle du système pour ce qui est de la parité entre les sexes et de la prise en compte des problèmes particuliers aux femmes. Les projets de politique et de stratégie, que la réunion conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion avait recommandés au CCS pour approbation, ont été présentés par la Conseillère spéciale, Rachel Mayanja.

73. M^me^ Mayanja a évoqué l'engagement au plus haut niveau, la direction d'ensemble et la responsabilité comme étant les clefs du progrès que la politique et la stratégie soumises au CCS visaient à atteindre. Elle a noté que l'évaluation qui avait été faite du Plan d'action à l'échelle du système pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité avait confirmé d'autres analyses réalisées dans le cadre du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité entre les sexes et avait signalé que les lacunes existant dans ces domaines constituaient le principal obstacle au progrès. Elle a exprimé l'espoir que l'adoption de la politique et de la stratégie dont le CCS était saisi constituerait la première étape d'un nouvel effort visant à relever les défis rencontrés par le système dans ce domaine. Après l'adoption de la stratégie par le CCS, le Réseau interinstitutions élaborera un plan d'action à l'échelle du système afin de la mettre en application.

74. Les membres du CCS ont remercié la Conseillère spéciale et approuvé le document dont ils étaient saisis (voir annexe).

## B. Gestion axée sur les résultats

75. Le CCS a estimé que la gestion axée sur les résultats était au centre de la réforme des pratiques opérationnelles des organismes du système. Il a décidé d'élargir l'analyse de la question au problème connexe de la gestion de la performance afin de déterminer quelles incitations existent dans le système pour améliorer la performance. On a constaté que la Banque mondiale et le FMI avaient leur propre système indépendant de gestion axée sur les résultats. Le CCS a décidé qu'il reviendrait sur cette question après de nouveaux travaux des deux comités.

## C. École des cadres du système des Nations Unies

76. Le Secrétaire général a noté avec satisfaction que la réunion conjointe des deux comités avait signalé les faits nouveaux concernant l'École des cadres à l'attention du CCS. Une école des cadres solide et active, décidée à encourager une culture commune ancrée dans des valeurs communes, était indispensable pour soutenir les efforts de cohérence à l'échelle du système.

77. Il a rappelé que l'École des cadres était une institution unique en son genre, destinée à servir les intérêts du système et entièrement régie par eux. Des consultations interinstitutions intensives avaient conduit à l'adoption d'un nouveau programme d'étude et d'un nouveau plan de travail pour l'École, et un nouveau directeur, Staffan De Mistura, avait été nommé à sa tête. Ainsi commençait une nouvelle étape dans la vie de l'École, dont il espérait qu'elle recevrait un solide appui à l'échelle du système.

78. Le Directeur de l'École avait informé le Conseil de l'évolution de la situation depuis son entrée en fonctions, en mai 2006. Avec d'éminents collègues, il avait entrepris un bilan afin de recenser certaines des faiblesses de l'École des cadres, mais aussi ses éventuels points forts. Trois faiblesses ont été recensées : a) l'École des cadres avait parfois été critiquée parce que faisant double emploi avec ce que faisaient déjà quelques institutions et programmes des Nations Unies par le biais de leurs propres systèmes de formation; b) vulnérabilité de la situation financière de l'École des cadres; et c) situation excentrée à Turin.

79. Sur la base de cette analyse, et pour tenter de recentrer les activités de l'École sur certains domaines dans lesquels elle pourrait apporter une réelle valeur ajoutée, trois principaux domaines de concentration de l'action de l'école ont été définis :

a) Réseau de direction – une université européenne avait été choisie par concours pour mener auprès des organisations du système des Nations Unies une enquête sur la nature de la formation commune qui répondrait le mieux aux besoins de leurs hauts fonctionnaires. Un programme d'études devrait être définitivement établi avant avril 2007;

b) Paix et sécurité – l'École des cadres du système des Nations Unies avait travaillé à l'élaboration d'un accord spécial avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et d'autres organismes, y compris une entreprise située près de Turin, au sujet de la formation des chefs de mission. La formation effective des enseignants avait déjà commencé; et

c) Programme de formation des coordonnateurs résidents – ce programme en cours d'exécution sera élargi afin d'englober les équipes de pays ainsi que les équipes nationales. Une place particulière sera accordée à la facilitation des communications.

80. S'agissant du financement, 4 millions de dollars avaient été versés par le Gouvernement italien et une campagne de mobilisation des ressources était en préparation afin de diversifier les sources de financement, l'accent étant placé sur le rôle de l'école en tant que moyen de faire avancer la réforme à l'échelle du système.

81. Le Directeur a ajouté qu'il était sur le point de trouver un lieu approprié qui tirerait parti de l'emplacement de l'école à Turin et fournirait un cadre approprié pour des sessions de réflexion/retraite pour d'éminents collègues.

82. Au cours des débats, on a rappelé que le Centre de formation du BIT ainsi que l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur le crime et la justice étaient situés dans le même campus que l'École des cadres du système des Nations Unies. Un effort spécial devrait être fait pour accroître les synergies entre ces trois institutions.

83. Les membres du CCS se sont déclarés satisfaits des nouvelles orientations prises par l'École et ont à nouveau engagé le système à utiliser pleinement et efficacement ses locaux dans le cadre de l'effort renouvelé en faveur d'une culture de la connaissance à l'échelle du système qui était recommandé dans le rapport du CCS intitulé « One United Nations ».

84. En conclusion, le Secrétaire général a assuré le Directeur de l'École des cadres qu'il aurait l'appui du CCS pour faire de cette institution une école qui appartienne à l'ensemble du système des Nations Unies.

# V. Questions diverses

## A. Dates de la session du CCS au printemps 2007

85. Le CCS a confirmé que sa session du printemps 2007 serait accueillie par le BIT à Genève, les 20 et 21 avril.

86. Le CCS a rendu hommage à James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications et Hans Van Ginkel, Recteur de l'Université des Nations Unies, dont les mandats arrivent à expiration avant la prochaine session du CCS.

87. Le Secrétaire général a noté que M. Morris arrivait au terme d'un mandat exceptionnel à la tête du PAM, avec de nombreuses réalisations à son actif, au nombre desquelles figuraient les services fournis à plus de 100 millions de bénéficiaires dans plus de 80 pays et ses fonctions d'Envoyé spécial chargé d'évaluer les besoins humanitaires en Afrique australe. D'autres chefs de secrétariat se sont associés aux observations du Président et ont exprimé leur reconnaissance à M. Morris, pour l'engagement dont il avait fait preuve auprès des personnes pauvres et souffrant de la faim à travers le monde. M. Morris s'est déclaré reconnaissant d'avoir eu la possibilité de diriger le PAM et de travailler avec de nombreuses personnes hors du commun, au PAM et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

88. Le Secrétaire général a également exprimé ses remerciements à Yoshio Utsumi pour ses multiples contributions à l'action du système des Nations Unies,

notamment pendant les deux phases très concluantes et novatrices du Sommet mondial sur la société de l'information.

89. Les membres du CCS, lors d'une séance privée, se sont associés à l'hommage que le Secrétaire général avait rendu à M. Van Ginkel pour la manière dont il avait dirigé l'Université des Nations Unies.

90. Le Secrétaire général a conclu la session en adressant des paroles d'adieu et de remerciement aux membres du CCS. Il a aussi exprimé ses remerciements à tous ceux qui apportaient leur appui aux chefs de secrétariat dans le fonctionnement du CCS, y compris aux membres du secrétariat du CCS qui, a-t-il dit, représentaient toute la richesse et la complexité de l'ensemble du système dont ils portaient le flambeau.

# Annexe

## Politique à l'échelle du système des Nations Unies sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et stratégie sur la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme

Il convient de se référer à la note d'information présentée par la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme au sujet de l'intégration d'une perspective antisexiste et les femmes, la paix et la sécurité lors de la réunion conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion qui s'est tenue à Paris du 27 février au 1er mars 2006. Cette note d'information contenait un certain nombre de recommandations adressées aux deux comités de haut niveau en réponse à la lettre que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait adressée le 16 janvier 2006 aux membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), dans laquelle le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion avaient été invités à élaborer, en collaboration avec la Conseillère spéciale, une politique et une stratégie à l'échelle du système pour la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme. Cette note définissait les éléments à inclure dans cette politique et cette stratégie, notamment les éléments communs à toutes les organisations du système et ceux qui seraient adaptés aux mandats particuliers qui avaient été définis par la Conseillère spéciale en collaboration avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité entre les sexes.

Les deux comités ont approuvé l'élaboration d'une politique à l'échelle du système en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ainsi que d'une stratégie sur la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme, et ils ont recommandé que la note d'information, modifiée pour tenir compte des observations formulées aussi bien par les deux comités, soit utilisée pour élaborer la politique et la stratégie à l'échelle de l'ensemble du système dont il a été question plus haut. La Conseillère spéciale a été invitée à rédiger un projet de politique et un projet de stratégie en collaboration avec les membres du Réseau interinstitutions en vue de les soumettre au CCS par l'intermédiaire des deux comités.

Le projet de politique et de stratégie joint en annexe a été approuvé par les deux comités, qui ont recommandé au CCS de l'adopter. Lorsque le CCS aura adopté cette politique et cette stratégie, la Conseillère spéciale, en collaboration avec le Réseau interinstitutions, élaborera un plan d'action à l'échelle du système en vue de leur mise en œuvre. La Conseillère spéciale rendra régulièrement compte aux deux comités de la mise en œuvre du Programme d'action.

## Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies : priorité donnée aux résultats et à l'impact

### Préambule

Nous, membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, sommes décidés à intensifier nos efforts pour faire

avancer la mise en œuvre du programme relatif à la parité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes grâce à la mise en pratique des engagements mondialement convenus qui figurent dans les textes issus des conférences et sommets mondiaux de l'ONU et de leur suivi, en particulier la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le document issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les objectifs de développement internationalement convenus, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial de 2005 ainsi que dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons que la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles, en tant qu'élément inaliénable, intégral et indivisible de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, est indispensable pour faire progresser le développement, la paix et la sécurité. Cela est conforme aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et représente un facteur indispensable pour le développement, la paix et la sécurité.

**Déclaration de principes**

Nous annonçons notre intention et notre volonté de continuer à chercher à atteindre les objectifs de la parité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, que ce soit en agissant tous ensemble au sein du système des Nations Unies ou séparément dans nos propres organisations, en procédant à une mise en œuvre cohérente et coordonnée de la stratégie sur l'intégration d'une perspective sexospécifique que le Conseil économique et social a adoptée dans ses conclusions concertées 1997/2.

Nous nous engageons à mener une action énergique au sein de nos organisations afin qu'une perspective sexospécifique soit prise en compte dans toutes leurs pratiques, politiques et programmes.

Nous restons déterminés à mettre en œuvre le programme d'action pour la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en faisant appel aux connaissances, aux compétences et aux données d'expérience disponibles dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Nous utiliserons les avantages complémentaires et comparatifs de chaque organisme des Nations Unies pour instaurer la parité entre les sexes aussi bien dans les domaines précis du développement, de la paix et de la sécurité qu'en tant que problème qui se retrouve partout.

Nous nous engageons également à intensifier nos efforts pour atteindre l'objectif de la parité entre les sexes dans toutes les catégories du personnel du système des Nations Unies, en particulier au niveau de la prise de décisions.

Nous mettrons à profit la diversité de nos données d'expérience, de nos connaissances et de nos cultures au sein du système des Nations Unies pour en faire une source d'inspiration et de créativité afin d'instaurer un solide partenariat entre nos organisations dans un effort collectif au service de notre objectif commun de promotion de la parité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

**Stratégie**

La prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme en tant que stratégie décisive pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes est destinée à être appliquée parallèlement à des mesures spécifiquement axées sur les femmes, dont elle viendrait compléter et accroître l'efficacité, mais sans s'y substituer.

Pour rendre opérationnelle la stratégie de prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme, il est indispensable d'adopter un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies qui comprenne des indicateurs et des calendriers, une répartition des responsabilités et des mécanismes de responsabilisation, ainsi que des ressources.

Voici quelques-uns des principaux éléments de cette stratégie :

a) *Responsabilisation.* Les processus et mécanismes de responsabilisation seront renforcés ou adoptés au sein du système des Nations Unies d'une manière cohérente et coordonnée. Cette conception de la responsabilité à l'échelle du système permettra d'évaluer les progrès et les lacunes à tous les niveaux de l'action de l'ONU visant à intégrer une perspective sexospécifique, aussi bien au niveau des orientations que sur le terrain. Les mécanismes de responsabilisation engloberont et développeront ceux dont l'emploi s'est avéré le plus efficace au sein d'organismes des Nations Unies et/ou d'organisations partenaires. S'il est vrai qu'une responsabilisation cohérente à l'échelle du système constitue l'objectif recherché, cela ne remplacera pas l'aptitude des différents organismes des Nations Unies à élargir ou améliorer leurs propres méthodes de responsabilisation ou à tenir compte de leurs mandats et rôles spécifiques. Ces efforts ne devraient toutefois pas contourner, diminuer ou compromettre de toute autre manière les efforts à l'échelle du système;

b) *Gestion axée sur les résultats en matière de parité entre les sexes.* La gestion axée sur les résultats sera encore renforcée dans l'ensemble du système des Nations Unies. En utilisant les indicateurs du système commun et des protocoles de mesure, le cas échéant, une gestion axée sur les résultats à l'échelle du système des Nations Unies pour la parité entre les sexes mettra rapidement des renseignements à la disposition de la haute direction pour lui permettre de prendre des décisions stratégiques. Cela améliorera l'action de leur organisation en matière de parité entre les sexes et fournira un moyen précieux de travailler avec les États Membres à l'échelon national en veillant à ce que la priorité soit donnée aux résultats et à l'impact plutôt qu'aux seuls processus;

c) *Contrôle par le biais du suivi, de l'évaluation, de l'audit et de l'établissement de rapports.* L'intensification du contrôle grâce à l'amélioration des procédures de suivi, d'évaluation, d'audit et d'établissement de rapports est capitale pour garantir la responsabilisation de tous les membres du personnel de l'ONU, y compris les cadres supérieurs et moyens, dans la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme dans leurs activités. L'adoption d'indicateurs et de repères communs en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sera un facteur déterminant pour rendre les progrès réalisés mesurables et visibles. L'examen des résultats tangibles obtenus dans ce domaine par le biais d'évaluations externes et internes des programmes, d'audits portant sur l'application des règles relatives à l'égalité des sexes et d'examens collégiaux est l'un des meilleurs moyens d'évaluer l'impact de l'action du système des Nations Unies, notamment à l'échelon

national. Cela contribuera à combler les lacunes dans la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe dans le système des Nations Unies au niveau des programmes ainsi que dans les pays partenaires. L'absence de données ventilées par sexe est l'un des principaux obstacles à l'évaluation précise de la manière dont les politiques et les programmes destinés à promouvoir la parité entre les sexes et à autonomiser les femmes devraient être améliorés, conçus et mis en œuvre;

d) *Ressources humaines et financières.* Pour obtenir l'effet souhaité, des ressources humaines et financières suffisantes seront affectées à la mise en œuvre de l'intégration d'une perspective sexospécifique. Cela nécessitera une meilleure utilisation des ressources actuelles, l'attribution de ressources additionnelles lorsque le besoin s'en fera sentir et l'harmonisation des ressources avec les résultats escomptés. La mise au point de solutions applicables au régime commun, en vertu desquelles l'ensemble du système des Nations Unies appliquera des normes et des règles, des indicateurs et des objectifs ainsi que des cadres d'évaluation convenus, réduira considérablement les doubles emplois, en particulier à l'échelon des pays. Parallèlement, des possibilités de programmation conjointe seront ainsi créées, y compris avec des États Membres, par le biais des équipes de pays des Nations Unies. L'application de ces stratégies facilitera l'emploi optimal des ressources aussi bien humaines que financières étant donné que cela réduira sensiblement la concurrence entre les priorités des organisations à l'échelle du système;

e) *Renforcement des capacités.* Le développement et/ou le renforcement des capacités ainsi que des compétences du personnel en matière d'analyse des problèmes liés à la condition de la femme est indispensable pour l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes. Une proportion importante du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris parmi les cadres supérieurs, présente de graves lacunes dans ce domaine. Cela explique les efforts insuffisants et souvent négligeables réalisés au sein du système des Nations Unies pour recenser les problèmes sexospécifiques et s'y attaquer dans de nombreux secteurs. Les membres du personnel chargés de la conception et de la mise en œuvre des programmes, de même que ceux chargés des services consultatifs techniques, ont besoin de renforcer leurs capacités afin que leur travail reflète en permanence cet aspect sexospécifique. Il convient de remédier à ces insuffisances de capacités d'une manière globale et systématique, notamment en ayant recours à des campagnes de sensibilisation et de formation à l'échelle des individus, des organisations et du système tout entier afin que les organes des Nations Unies deviennent pleinement capables d'obtenir des résultats sur le plan de la parité entre les sexes. Pour cela, on aura recours au renforcement des capacités dans le domaine de la parité entre les sexes selon les méthodes utilisées aussi bien à l'échelle du système que dans les différentes organisations;

f) *Cohérence, coordination et gestion des connaissances et de l'information*. S'agissant de la réalisation des objectifs de parité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, des résultats tangibles ne pourront être atteints que par des efforts cohérents et coordonnés pour appliquer la stratégie de prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme. Indépendamment des mandats spécifiques aux différents organes de l'ONU, le système dans son ensemble doit renforcer les objectifs communs et des méthodes de travail cohérentes pour promouvoir la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Cela est particulièrement important à l'échelon des pays pour permettre aux États Membres de collaborer avec une équipe des Nations Unies harmonieuse. Un système de

gestion des connaissances qui embrassera les données d'expérience, les connaissances spécialisées et les pratiques des divers organismes de l'ONU en matière de promotion de la parité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes sera établi à l'intention des organismes de l'ONU proprement dits, des équipes de pays de l'ONU ainsi que des États Membres et d'autres partenaires. Une action coordonnée de ce type, si elle est bien menée et se prête à un accès facile, constituera un atout puissant pour les services techniques et consultatifs, notamment pour les cours de formation organisés dans les pays dans le but d'instaurer la parité entre les sexes.

**Prochaines étapes**

La politique et la stratégie proposées ont été entérinées par le Comité de haut niveau sur les programmes et par le Comité de haut niveau sur la gestion, qui ont recommandé au CCS de les adopter.

L'adoption de la politique et de la stratégie proposées par le CCS marquera le début de l'élaboration du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Ce plan d'action sera prêt pour la réunion conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion, au printemps 2007.

L'élaboration du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies fera l'objet de consultations larges et intensives avec toutes les organisations du système par le biais du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité entre les sexes. Le plan d'action spécifiera de façon détaillée les mesures à prendre pour mettre en œuvre les six principaux éléments de la stratégie, assorties d'échéances et d'indicateurs, de répartition des responsabilités, de mécanismes de contrôle des responsabilités et d'indication des ressources nécessaires. Ce plan correspondra à une interprétation des notions, règles, normes et indicateurs à l'échelle du système et mettra à profit les enseignements tirés et les résultats obtenus par chaque organisation. Sa mise en œuvre renforcera l'action du système des Nations Unies en faveur de la parité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, aussi bien à l'échelle du système qu'à celle des différentes organisations qui le composent. Les résultats de cette mise en œuvre seront vérifiés par les cadres supérieurs avant d'être communiqués aux comités de haut niveau à intervalles réguliers, selon un calendrier fixé à l'avance.